



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**MAIRIE DE BELLEFONTAINE**  
**1, rue des Sablons**  
**95270 BELLEFONTAINE**  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

## **ARRÊTE DU MAIRE N° 08/2023**

### **REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Route de Bellefontaine à Puiseux en France (CV N°1) Tournage d'un film**

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Val d'Oise,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et leurs textes d'application,  
Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et du 7 juin 1977 modifié approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que l'association KINO REASON, 2 rue Pierre BROSOLETTE 94240 L'HAY LES ROSES va effectuer des tournages pour la réalisation d'un film de fin d'études sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, il convient de réglementer la circulation du lundi 17 avril 2023 au mercredi 19 avril 2023 de 9h30 à 17 h.

#### **- ARRETE -**

ARTICLE 1 : L'Association KINO REASON est autorisée à effectuer des tournages sur la route de Bellefontaine à Puiseux en France dit CV N°1, du lundi 17 avril 2023 au mercredi 19 avril 2023. Une circulation par alternance pendant les périodes de tournage sera mise en place de 9h30 à 17h.

ARTICLE 2 : Pendant cette période, les restrictions de circulation seront mises en place afin de permettre la réalisation des tournages, la société est chargée de mettre en place avec la mairie de Bellefontaine les panneaux de signalisation et de déviation adéquats. Des personnels de la société devront assurer la sécurité à chaque point de fermeture pour éviter tout passage et tout accident.

ARTICLE 3 : La société devra permettre l'accès au Golf Blue Green de Bellefontaine, aux propriétés riveraines, aux agriculteurs, l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, des services de gendarmerie, des transports scolaires et les interventions urgentes de dépannage des services d'Enedis et d'Engie. Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre des tournages.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des zones de tournage. Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes légales habituelles, qui seraient constatées, seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- L'association Kino Reason
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Luzarches
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Survilliers Saint-Witz
- La direction du Golf de Bellefontaine 95270 et du restaurant du golf (le 19)
- La Mairie du Plessis-Luzarches et de Puiseux en France
- Aux agriculteurs et au président du club d'aéromodélisme (Hobby club)

Fait à Bellefontaine, le 07 avril 2023

Le Maire,

Jean-Noël DUCLOS

